



UNITED NATIONS - NATIONS UNIES
International Criminal Tribunal for Rwanda
Tribunal pénal international pour le Rwanda

DÉCLARATION de TÉMOIN

Date de l'interrogatoire: 17/04/03 – De 09. 00hrs à 12.30hrs & De 13. 30hrs à 18.45hrs.
25/04/03 – De 08. 45hrs à 17.00hrs

Lieu de l'interrogatoire : Hôtel Holiday Inn, Lusaka, Zambie

Langue utilisée pendant l'interrogatoire : Français

Nom de(s) enquêteur(s) : BAILLARGEON Jacques, STASSIN Michel & TREMBLAY Réjean

Noms des autres personnes présentes : N/A

Nom de l'interprète utilisé : N/A

I : IDENTIFICATION DU TÉMOIN

4. Nom de famille : **BIGILINKA**
Prénom : **Ezakar**
Surnom :

2) Date de naissance : 1961 Age : 42 Sexe : M

4. Religion : **Adventiste du 7ième jour**

4. Nationalité : **Rwandaise**

4. Origine ethnique : **Hutu**

6) Occupation : **Juriste** En Avril 1994 : **Chef du Département Etranger à la BCR**
Actuelle : **Réfugié**

4. Adresse : **H.C.R.**

Lieu de naissance	Actuel	En avril 1994
Cellule : KIDAWE	Cellule :	Cellule : BILYOGO
Secteur : RONGI	Secteur : Pays	Secteur : BILYOGO
Commune : KIBILIRA	Commune : de la	Commune : NYARUGENGE
Préfecture : GISENYI	Préfecture : ZAMBIE	Préfecture :

KIGALI/Ville.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Date:
Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)



UNITED NATIONS - NATIONS UNIES
International Criminal Tribunal for Rwanda
Tribunal pénal international pour le Rwanda

4. Nom des parents

Mère : **NYIRANKULIKIYINKA Mariam**
Père : **NTOGOGO Mathias**

4. État civil : **Séparé de Fait.**

Nom de l'époux(se) : **MWITENDE Chantal**

Nombre d'enfants : **Un (1) HIRWA MUHUZA Claude François**

10) Langue(s) parlée(s) et comprise(s) : **Kinyarwanda, Swahili, Français & Anglais**

11) Langue(s) écrite(s) et lue(s) : **Kinyarwanda, Français & Anglais**

4. Résidence extérieure au Rwanda dans le passé

Période et date : **De Septembre 1994 à Octobre 1999 au KENYA ;**

Lieu : **De Octobre 1999 à Décembre 1999 au MALAWI ;**

De Décembre 1999 à 2003 en ZAMBIE.

Raison : **Réfugié**

Remarques : **Insécurité**

4. Membre d'une association sociale ou d'un parti politique :

Nom : **La CESTRAR**

Fonction : **membre**

Période : **1990 à 1994**

Remarques : **Syndicat affilié au MRND**

4. Nom et adresse d'un ami, d'un parent ou d'une relation

Nom : **MPAWENIMANA**

Adresse : **Etat de la Californie, USA**

Relation : **Soeur.**

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

ATTESTATION du TÉMOIN

ICYEMEZO CY'UMUBAGO

Iyi nyandiko-nvugo bayinsomeye mu Kinyarwanda. Ni ukuli kandi iruzuye nk'uko nyizi kandi nyibuka. Nayitanze ku bushake bwanjye ntaco banyemereye, nta gahato. Nziko ishobora kuzakoreshwa mu milimo ijyanye n'amategeko imbere y'urukiko nshinja-byaha mpuzamahanga rwashyiriweho u Rwanda kandi ko nshobora kuzahamagarwa gutanga ubuhamya mu ruhamwe imbere y'urugereko rwa mbere rw'iremezo rw'Urukiko cyangwa mu rugereko rwarwo rw'ubujurire.

Nzi kandi ko ubuhamya ubwo ari bwo bwose butaribwo bushobora gutuma nkurikiranwa mu nzira zemewe n'amategeko n'urwo rukiko.

Izina n'Umukono : _____

Italiki : _____

CERTIFICAT de l'INTERPRÈTE

Je, (nom) , interprète , certifie que :

4. Je suis dûment qualifié et reconnu par le Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 pour interpréter du kinyarwanda vers le français et du français vers le kinyarwanda.
2. J'ai été informé par (nom du témoin) qu'il (elle) ne parle et ne comprend que le kinyarwanda.
3. J'ai traduit oralement la présente déclaration du français au kinyarwanda en présence de (nom du témoin) qui m'a affirmé avoir entendu et compris ma traduction de sa déclaration.
4. (Nom du témoin) a reconnu que les faits et affirmations relatés dans sa déclaration, telle que traduite par moi, reflète le plus fidèlement possible ce qu'il (elle) a vu et entendu à ce sujet et qu'il (elle) a apposé sa signature en conséquence au bas de ce certificat.

Signature de l'interprète :

Signature du témoin :

Date : / /1995

LA PRÉSENTE DÉCLARATION CONTIENT ___ PAGES.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

3

J'ai commencé mes études primaires en 1969 à Butare, qui se sont poursuivies à GISENYI et finalement pour les terminer à Butare en 1975. Par la suite, j'ai complété mes études secondaires au Collège St-André à Nyamirambo, Kigali de 1975 à 1981. J'ai poursuivi mes études universitaires à Butare, Faculté des Sciences en 1981 et 82. Par la suite, j'ai débuté mes études en Droit de 1982 à 1986, où je suis devenu juriste.

A la fin de mes études en octobre 1986, j'ai été approché par NKEZABERA Antoine, qui travaillait aux Services de Renseignements sous le régime d'HABYARIMANA. Il m'a offert part de son intention de me proposer comme employé au Service du Protocole à la Présidence. D'après mes informations, mon dossier aurait été bloqué au niveau de la présidence. Par la suite, j'ai reçu une lettre du Ministère de la fonction Publique me proposant un emploi à la BCR.

En janvier 1987, j'ai obtenu un emploi à la Banque Commerciale du Rwanda, que j'ai occupé jusqu'en avril 1994. J'ai débuté à titre de Chef du Personnel et par la suite j'ai été promu au poste d'adjoint à l'Adjoint Administratif. Je fus également contrôleur, adjoint au Chef de Département Etranger et finalement Chef du Département à l'Etranger, poste que j'ai occupé jusqu'en juillet 1994.

Mes fonctions consistaient à superviser les transactions internationales (export, Import, Transferts, Change) et je gérais les fonds internationaux de la BCR, sur les comptes des correspondants à l'étranger. Comme Chef du Personnel, on nous a indiqué à un certains moment donné soit dans les années 1987, qu'il ne fallait plus engagé du personnel d'ethnie tutsie. L'instruction venait d'un dénommé HABYAMBERE Joseph (dcd). On établissait une statistique démontrant le nombre d'agent par ethnie et par préfecture.

Il est évident que nous ne pouvions pas contesté de quelque façon que se soit la politique de la Banque qui était dirigé par un dénommé PAQUOT Emile, qui était d'origine Belge et qui entretenait d'excellentes relations avec le président HABYARIMANA et son équipe gouvernementale. Parmi ces gens, il y avait un dénommé NTEZILYAYO Siméon, SAGATWA Elie, HABIMANA Bonaventure, RUHAMANYA et plusieurs autres. Le Directeur PAQUOT a quitté ses fonctions vers les années 92-93 et il fut remplacé par un dénommé MVUYEKURE Claver (dcd) un régionaliste convaincu, qui est demeuré en poste jusqu'en juillet 1994.

Ce qui se faisait en matière d'emploi, c'est que le BCR avait un actionnariat à la fois privé et étatique. Il y avait un Directeur Général qui était un expatrier, afin de créer un climat de confiance vis-à-vis les étrangers et également, on avait un Directeur Rwandais, qui devait veiller aux intérêts de la Nation, de manière à s'assurer qu'il n'y a pas d'argent qui s'envole vers l'étranger et s'assurer que la Banque respectait la ligne directionnelle du gouvernement en matières de crédit et d'embauche. C'est le directeur rwandais, qui supervisait l'animation politique, les travaux communautaires et s'assurait que tout le monde adhéraient au parti unique MRND.

Je veux préciser qu'il y avait un comité du MRND à la Banque Commerciale du Rwanda, qui pouvait parfois même intimider le chef du personnel et les autres dirigeants de la banque. Il y avait un dénommé Fabien (dcd) et un dénommé KABERA. Ceux-ci nous intimidaient vraiment lors des travaux communautaires. A titre d'exemple, ils nous disaient : « Vous ne travailler pas bien et on vous privait d'avancement » et d'ailleurs le fait de danser pour le MRND était plus important que de travailler.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

4

Quant le FPR a attaqué en octobre 1990, la banque s'est pratiquement scindé en deux. Il y avait une tension palpable à l'intérieure de l'entreprise et on pouvait facilement identifier l'ethnie tutsi de l'ethnie hutu. La banque se politisait de jour en jour, de sorte que j'ai vraiment pensé à la quitter, pour me diriger vers la magistrature.

Je me souviens d'un collègue NSENGIYUMVA Sylvestre, qui fut licencié pour avoir eu l'idée de créer un parti politique qui portait le nom de PARTIMA pendant la guerre, mais il m'est impossible d'en déterminer l'année exacte. La Direction de la banque était bi-polaire. Il y avait un groupe dirigé par un dénommé KARASANKWAVU Aloys (dcd). Celui-ci représentait l'opposition et il y avait un autre groupe dirigé par le Directeur Général, MVUKURE Claver et un certain NKEZABERA Ephrem, qui était le Chef à la Division des Agences et membre du Comité National des Interahamwes et même membre fondateur de la RTLM.

A la BCR, comme employé, nous n'avions pas d'autres choix que de se ranger soit pro-FPR, soit pro-MRND. Au fur et à mesure que le FPR avançait et suite aux Accords d'Arusha, on pouvait sentir que tout allait exploser. A titre d'exemple, une fois le directeur général a licencié un dénommé KARASANKWAVU Aloys, mais il n'a pas réussi, parce que le Conseil d'Administration s'est opposé. Cependant, il m'est impossible de me rappeler de la composition du Conseil d'Administration de la BCR à ce moment. On s'entait qu'il n'y avait plus d'autorité. Il y avait déjà une confrontation entre les pro-FPR (INKOTANYI) et les pro-MRND.

Comme Chef des Départements Etrangers, je veux mentionner que certaines opérations bancaires ordonnées par monsieur KABUGA Félicien, qui demandait presque à chaque semaine des devises étrangères en chèques bancaires. Il avait notamment ouvert pendant la guerre un compte à la Banque Nationale de Paris. Ces opérations paraissaient régulières. Il avait ouvert un compte en devises étrangères chez nous pour les retirer par la suite, toujours sous forme de chèques bancaires.

Je me souviens également que la tension montait et avait atteint son paroxysme de manière que la signature des Accords d'Arusha n'ont rien changé. Je veux préciser, qu'un groupe de la banque dirigé par NKEZABERA Ephrem a contesté l'arrivée des Casques bleus belges au sein de la MINUAR. On disait que les belges étaient du côté du FPR. On a fait circuler une liste, sur laquelle on devait inscrire notre nom, dans le but de contester leur présence et montrer que l'on ne voulait pas d'eux.

Un autre fait qui peut illustrer la tension qui existait à la BCR, c'est qu'une certaine MAZIMPAKA Jeanne-Darc, qui dirigeait la section syndicale au sein de la banque est entrée en confrontation avec le directeur de la Banque, MVUKUBE Claver et NKEZABERA Ephrem. Cette section syndicale avait été mis en place dans le quartier MRND et le Chef de la section était contre le MRND. Alors pour la saboter, on a incité un certain nombre de personnes à quitter la section syndicale communément appelé la CESTRARA.

Le 6/04/94 j'étais avec un dénommé Diogène à REMERA, où on prenait un verre. Au retour à la maison, je me suis couché et c'est le 7/04/94 au matin, suite à un appel téléphonique de mon père qui était à BUTARE, que j'ai appris la mort du Président HABYARIMANA. Dans les heures qui ont suivi, des barrières ont été érigées un peu partout et dès ce moment, il n'y a que les militaires et les Interahamwe qui pouvaient circuler librement. Je suis demeuré chez moi pendant deux semaines, sans aller à la banque. Pendant cette période, je croyais que la banque était fermée et je ne pouvais rien savoir, puisque je n'ai reçu aucun appel de mes supérieurs.

Date:

Signature du témoin

5

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

J'ai quitté mon domicile le ou vers le 24/04/94, après qu'un groupe d'Interahamwe armé soit venu chez-moi, pour y déloger et tuer un tutsi qui demeurait dans une annexe que je louais. Comme, ce groupe d'interahame m'associait à ce type, certains ont voulu s'en prendre à moi et c'est grâce à l'intervention d'un cousin, que j'ai eu la vie sauve et que j'ai pu m'enfuir vers GITARAMA. C'est donc vers le 24 ou 25/04/94, que je suis arrivé à GITARAMA, puisque j'avais la chance que ma belle-famille inscrive mon nom sur une liste nous permettant d'avoir un laissez-passer pour GITARAMA. Ce laissez-passer avait été émis par un dénommé Col. MUBERUKA.

Peu de temps après mon arrivée, je croise NKEZABERA Ephrem, qui me dit de me présenter à la succursale de la BCR à GITARAMA, pour redémarrer nos activités. Je me suis immédiatement rendu à la succursale de la BCR à GITARAMA. Sur place, j'ai rencontré la gérante de GITARAMA, une dénommé NYIRAMFABAKUZE Dançyle, un dénommé GAKERI Georges, MASONGA Denis, qui était mon chef direct à KIGALI, USABUWERA Rose, alors Chef du Personnel à KIGALI, BARAGA Célestin, qui était Chef du Service Change sur mes ordres à KIGALI et un certains nombre d'agents qu'ils avaient ramassés par si par là.

Je ne savais pas comment on s'était procuré le listing des comptes, mais à mon arrivée j'ai constaté la présence de ces documents sur place. Evidemment, on ne servait qu'une clientèle composée d'amis que l'on connaissaient bien et surtout pas aux gens de l'opposition. J'ignore le montant d'argent don't la succursale de GITARAMA pouvait disposer à ce moment là. Quant à moi, je me concentrais sur les opérations en monnaie étrangère. Je n'avais pas d'argent, car nos avoirs se trouvaient à l'étranger.

1) Après quelques jours, NKEZABERA Ephrem qui était devenu Directeur de fait à la BCR en l'absence de MVUYEKURE Claver, qui était malade, m'a demandé de faire partie de l'équipe qui devait se rendre en ALLEMAGNE, pour y effectuer des transferts en faveur de la Banque Nationale du Rwanda. Dans les faits, on devait lui céder des devises, qui devenaient pendant la guerre la propriété de la Banque Nationale du Rwanda, alors dirigé par l'ex-Gouverneur NTIRUGIRIMBAZI Denis.

2) Cette équipe était composée de moi-même, mon supérieur hiérarchique MASONGA Denis (Kigali), NKEZABERA Ephrem, KAYISIRE Callixte, HAKIZIMANA Joseph. Ces deux derniers étaient respectivement Chef des Opérations Bancaires et Chef du Service Change à la Banque Nationale du Rwanda. Cette mission était ordonnée par KAYISIRE Callixte, car c'est lui qui entretenait des relations avec le Président SINDIKUBWABO et le Ministre des Finances de l'époque NDINDABAHYI Emmanuel. D'ailleurs KAYISIRE Callixte, avait été nommé Chef de la mission. Notre mission pour nous les employés de la BCR, consistait à faire des transferts en faveur de la Banque Nationale du Rwanda, qui à son tour devait acheter des armes pour le Gouvernement Intérimaire, dirigé par le 1er Ministre KAMBANDA Jean.

3) Avant de partir en mission tous les membres de l'équipe, qui devait se rendre en Allemagne se sont déplacés à KIGALI en après-midi (date inconnue). Personnellement, je suis monté à bord d'un véhicule modèle double cabine, dans lequel prenait place sur la banquette avant droite le Col. BAGOSORA, que je voyais pour la première fois, le Major KARANGWA Pierre Claver, avec qui je jouais au basket avant la guerre et un soldat de la MINUAR, don't j'ignore l'identité. Je veux également préciser que dans le convoi qui nous amenait à KIGALI, il y avait également un dénommé KUSCHNER Bernard, qui venait de rencontrer les autorités du gouvernement intérimaire et qui se rendait rencontrer les autorités du FPR. Quand nous sommes arrivés à NYABUGOGO, il y a des militaires du FPR, qui ont tiré sur nous. Monsieur BAGOSORA, a alors ordonné au chauffeur d'accélérer et quand nous sommes arrivés à MUHIMA, BAGOSORA a demandé au Major KARANGWA Pierre-Claver, de retourner à NYABUGOGO, afin de voir comment était la situation.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

6

4) Par la suite, accompagné du Col. BAGOSORA, nous sommes allés à l'Hôtel des Diplomates. Sous escorte militaire accordée par BAGOSORA, je me suis rendu chez-moi à BIRYOGO, afin d'y prendre certains vêtements et je suis retourné à l'Hôtel des Diplomates et je me suis dirigé dans la chambre qu'occupait le Col. BAGOSORA, soit dans la chambre 205 ou 206. Celle-ci servait de bureau en même temps. A mon arrivée dans cette chambre, il n'y a que BAGOSORA et moi et ses gardes du corps à l'extérieur, qui préparent le repas pour nous (Boeuf et pommes de terre) (plus de cinq militaires en uniformes armés et non identifiés.).

5) Comme nous nous connaissions pas, je me suis présenté au Col. BAGOSORA, en lui disant qui j'étais, ce que je faisais et à quelle institution bancaire je travaillais. Le centre de nos discussions portait sur la guerre et le Col. BAGOSORA prétendait que son équipe gagnerait cette guerre. C'est à ce moment là, qu'il m'a parlé de la mort des Casques bleus belges qui étaient au nombre de dix, en mentionnant qu'il avait été alerté par le Cndt du Camp de KIGALI (identité inconnue) comme quoi, les sulbalternes militaires voulaient se venger sur les belges, c'est-à-dire, qu'ils voulaient les tuer. BAGOSORA me déclare s'être rendu sur les lieux, pour rencontrer la fureur des soldats qui voulaient en finir avec les belges. Selon les propos tenus par BAGOSORA, Ceux-ci auraient alors dit à BAGOSORA de les laisser faire, dans le cas contraire, on le tuerait. Je me rappelle que BAGOSORA a conclu en me disant : " Je n'avais qu'à les laisser mourir. " J'étais impassible et j'écoutais ce qu'il me disait.

6) Il m'a alors raconté en prenant de la bière, que lorsque l'avion du président HABYARIMANA a été descendu, bien qu'il fut à la retraite, il a réfléchi et il a constaté qu'il devait absolument faire quelque chose, et il a dit : " car si je ne fais rien personne ne fera rien." Il s'est dit que le Chef était mort, le Chef d'Etat-Major était également mort, y compris le Secrétaire particulier du Président, SAGATWA Elie. Connaissant bien les autres officiers, BAGOSORA a été obligé de prendre les choses en main. Il a alors poursuivi en mentionnant, qu'il fallait mettre en place une machine, permettant de gérer le pays.

7) Il m'a alors dit : " Si j'envoie mes hommes chercher des candidats présentis pour former le prochain gouvernement dans le sens des Accords d'Arusha, et si ces derniers apprennent que c'est moi BAGOSORA qui les cherchent, ils prendront fuite. Ils seront pris de panique. " Déjà, BAGOSORA se savait craint par tous. C'est ainsi qu'il avait décidé d'aller de porte en porte personnellement, pour former son gouvernement. Il rajoute que lorsqu'il est allé chercher MUGENZI Justin, ce dernier pris de panique, lui aurait dit qu'il n'avait rien contre le Président HABYARIMANA, mais BAGOSORA a su le convaincre de le suivre. Il a poursuivit en me disant que dès que tout le monde s'est présenté (endroit inconnu) chacun se sentait apaisé et n'avait plus peur, car tous croyaient qu'être convoqué par BAGOSORA signifiait la mort. C'est ainsi que BAGOSORA a pu former son gouvernement.

8) C'est dans cette même soirée que le Col. BAGOSORA et moi avons parlé des moyens de paiements, pour se procurer des fonds (en devises étrangères) devant être utilisés pour acheter des armes. C'est à ce moment là, que je lui fait part qu'à ma connaissance personnelle, il y avait un bon stock de chèques de voyages en dollars US à la BCR. Je lui ai mentionné à ce moment là, que j'ignorais le montant exacte totalisant ces chèques de voyage, mais je lui ai dit qu'il y en avait beaucoup et que l'on pouvait s'en servir frauduleusement, si la maison Thomas Cook n'était pas très attentive. BAGOSORA voulait quelque chose de rapide et l'encaissement de ces chèques de voyage était la façon la plus rapide, à la condition de le faire d'une manière fractionnée, afin d'éviter tout soupçon. Je lui ai proposé cette solution, car nous ne disposions pas de liquidé à la banque, comme l'aurait souhaité BAGOSORA. Suite à cette conversation BAGOSORA ne formula aucun commentaire.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

9) Je me souviens également que nous avons discuté de la question de la sécurité des gens dans le pays et BAGOSORA a dit à ce moment là : " Je n'ai pas à m'assurer de la sécurité des individus. Ce qui compte avant tout c'est la protection de la Nation. Lui-même savait qu'il y avait beaucoup d'éléments armés (interahamwe) qu'il ne pouvait contrôler et que l'après guerre s'avèrerait difficile pour lui, car il était hors de question pour BAGOSORA de perdre la guerre. Suite à ces propos, j'ai quitté BAGOSORA pour me rendre dans une autre chambre mis à ma disposition par BAGOSORA, afin d'y passer la nuit. J'étais fatigué, puisque nous avons voyagé et discuté pendant près de deux heures ensemble.

10) Le lendemain matin , nous avons tenu une réunion au Ministère de la Défense (heure indéterminée) avec la délégation rwandaise qui devait accomplir une mission en ALLEMAGNE et BAGOSORA. Lors de cette réunion, il fut question de connaître à partir de quel pays nous allions (délégation) effectuer nos opérations (transferts), on a également discuter des préparatifs. C'est à ce moment là, que BAGOSORA a ordonné au Col. NDIPWAMI Déogratias, qui avait été convoqué, d'aller chercher sa femme Valérie, qui était en possession des codes secrets, afin qu'elle nous les cède. Le Col. NDIPWAMI a obtempéré à cet ordre transmis par BAGOSORA et a quitté le Ministère de la Défense, pour aller la chercher. Je ne me souviens pas si d'autres sujets furent traités lors de cette réunion. Nous sommes demeurés au Ministère de la Défense, dans l'attente que madame Valérie arrive. Le Col. NDIPWAMI et Valérie ont beaucoup traîné et à leur retour, celui-ci a expliqué à BAGOSORA, que le retard avait été causé par des détours devant être utilisés par mesure de sécurité.

11) J'ignore la date et l'heure. Ce que je me souviens, c'est que je suis parti en direction de la BCR, accompagné de NKEZABERA Ephrem, MASONGA Denis et NDIPMWAMI Valérie. Arrivée à la BCR, il n'y a pas eu de problème. Valérie NDIPMWAMI a donné les codes secrets à NKZEBERA Ephrem et lui a expliqué le fonctionnement des codes secrets. Tout s'est déroulé dans le calme. Je veux préciser que suite à la réunion qui s'est tenue au Ministère de la Défense ce jour là (date inconnue), je n'ai plus revu le Col. BAGOSORA et je n'ai eu aucune conversation téléphonique avec ce dernier. Je veux également préciser qu'il m'est impossible de me rappeler si nous avons couché chez NKEZABERA Ephrem à KIOUVU, ou bien si la délégation rwandaise s'est dirigée immédiatement vers GITARAMA.

Rendu à GITARAMA vers la fin d'avril 94, on a mis à notre disposition un hélicoptère militaire, pour nous rendre à GISENYI. Le lendemain, nous avons utilisé un petit porteur, pour nous rendre de GISENYI à l' Aéroport Wilson à Nairobi. Rendu à cet endroit, nous avons été détenu par les Autorités Kenyannes pendant près de huit heures sans explication. Par la suite, un civil kenyan (identité inconnu) nous a conduit à l'Hôtel WINDSOR à Nairobi. J'ai omis de vous mentionné qu'à bord du petit porteur, il y avait un dénommé HABIYAMBERE Zacharie (dcd) et un autre sous-officier don't j'ignore le nom. Nous étions au total sept passagers à bord de ce petit avion (propriétaire inconnu).

Le lendemain matin, la délégation cherche une réservation via la compagnie aérienne SWISSAIR et des démarches sont également entreprises, afin d'obtenir les VISAS à l'ambassade de l'ALLEMAGNE à Nairobi , et nous avons été assisté par le personnel diplomatique de notre ambassade rwandaise à Nairobi. Ces démarches ont pris trois à quatre jours, mais nous avons obtenus billets et visas.

J'ignore la date précise, mais je crois que c'est vers la fin du mois d'avril 1994, que l'équipe décrite précédemment est partie de l'Aéroport Jomo KENYATTA, à destination de l'ALLEMAGNE. Normalement, nous aurions dû nous rendre en BELGIQUE, puisque c'est là que se trouve notre maison mère, mais on doutait de la neutralité des belges. La FRANCE avait également été présente, mais l'Ambassadeur qui était en fonction à Paris à ce moment, créait beaucoup d'opposition.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

8

Je ne me souviens pas de son nom, mais je sais qu'il fut nommé Ministre des Affaires Etrangères lorsque le FPR a pris le pouvoir en juillet 1994. Il y avait également un autre élément qui influençait notre choix pour l'ALLEMAGNE, c'est que la tante de NKEZABERA Ephrem, don't j'ignore le nom était mariée à un allemand., qui avait été Conseiller de l'Ambassadeur Allemand au Rwanda en 1974. Donc, on croyait qu'il connaissait bien nos problèmes et il faisait parti du Comité de Crise au sein du Ministère des Affaires Etrangères Allemande, qui suivait de très près l'évolution dans le pays.

A notre arrivée en Allemagne le ou vers le 28 avril 1994, nous nous sommes dirigés dans un petit hôtel, don't je ne me souviens pas du nom. Le lendemain, toute la délégation rwandaise fut invitée chez le diplomate allemand. Je me souviens d'avoir entendu dire de la part de ce diplomate allemand « qu'il ne sert à rien d'acheter des armes, qu'il vaud mieux expliquer comment les gens sont morts. » Pour moi, cela voulait dire, que nous avions le monde entier contre nous, à cause des tueries et qu'on ne peut être confronté au monde qui s'insurge contre ses barbaries.

Suite à ces commentaires, j'ai répondu au diplomate allemand, que nous avions tué aveuglement et je fus rappeler à l'ordre par KAYSIRE Callixte, qui m'a sommé de me taire en présence des étrangers. MASONGA Denis était également de cet avis. Mon péché était d'avoir dit qu' on avait trop tué. Personnellement, j'avais vu des camions remplis de cadavres et qui s'arrêtaient pour demander s'il y avait des corps à ramasser.

Par la suite, la délégation rwandaise s'est déplacée à l'Ambassade du Rwanda à Bonn, où le personnel a mis à notre disposition tous les services requis. Avant d'effectuer des transferts, nous nous sommes d'abord assurer des sommes disponibles sur la Banque Bruxelles-Lambert à Bruxelles, en Suisse, à la Bank of America, Dresnder Bank en Allemagne et la Banque Nationale de Paris. Toutes ces opérations se sont effectuées par télex. Je veux préciser ici, que NKEZABERA Ephrem connaissait un administrateur (identité inconnue) de la DRESNDER Bank en Allemagne. C'est cet administrateur qui nous a mis au courant que la BBL à Bruxelles avait ordonné de ne pas coopérer avec nous.

On devait donc transférer l'argent de la DRESNDER Bank au compte de la Banque Nationale de Paris. Cependant, je ne sais pa si ce transfert a été fait. Il y a eu un autre transfert que nous avons initié directement au fournisseur chinois (Chinese Machinery). C'était une irrégularité, car normalement, nous aurions dû transférer cet argent sur le compte de la BNR, qui elle par la suite, aurait transféré sur le compte de la Chinese Machinery. On s'est mis d'accord pour éliminer les intermédiaires, diminuer les coûts d'opérations et gagner du temps.

Le but de cette transaction était pour acheter des armes. Cette transaction figurait comme ayant servi à des achats de médicaments vis-à vis les compagnies de transports et les banques. Des documents ont été émis à cet effet, mais j'ignore qui les a émis. KAYISIRE Callixte et AKIZIMANA Joseph ont reçu les documents et ils doivent le savoir. Quant à NKEZABERA Ephrem, c'est lui qui a gardé tous les documents bancaires ainsi que les codes secrets remis par Valérie NIDIBWAMI.

En ce qui concerne le BBL à Bruxelles, on n'a pu rien faire. Tous les avoirs qui représentaient le plus gros des actifs avaient été gelés par la direction. La seule institution qui a accepté de collaborer fut la Banque Nationale de Paris, qui a accepté de transféré les avoirs. Cependant, il m'est impossible d'en déterminer le montant. Suite aux propos que j'avais tenu, on me tenait à distance et on me faisait moins confiance. C'est dû à cela, que je ne pouvais pas tout connaître. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que malgré les avoirs qui ont été transférés pour acheter des armes, il n'y a pas eu de livraison .

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

Cette première mission a duré deux semaines et nous sommes entrés à GISENYI en affrétant le même petit porteur, pour ensuite se diriger par route vers MURAMBI, Préfecture de GITARAMA, soit au siège du Gouvernement Intérimaire dirigé par le 1er Ministre KAMBANDA Jean.

Au retour à GITARAMA vers la mi-mai 1994, le gouvernement intérimaire déménage vers GISENYI, dû à l'avancement du FPR, je les ai suivi le même jour. Une fois arrivé à GISENYI, c'est là que j'ai appris de la bouche de KAYISIRE Callixte que nos démarches de transferts effectuées lors de notre 1ère mission en ALLEMAGNE avaient échouées et qu'il fallait de nouveau aller en mission, mais cette fois-ci à destination de la FRANCE, pour savoir si nos ordres de transferts avaient été exécutés ou non en faveur notamment de la Chinese Machinery..

Cette nouvelle délégation était composée de moi-même, de KAYISIRE Callixte, AKIZIMANA Joseph, renforcée par l'ex-Gouverneur de la BNR, NTIRUGIRIMBABAZI Denis et le Directeur Général de la Banque de KIGALI, don't j'ai oublié le nom. Le plan d'exécution devait nous conduire à Paris. Nous aurion aimé transiter par Nairobi, mais par une erreur de la personne qui a fait la réservation, nous sommes arrivé à KINSHASA. Malgré cette mésaventure, tout s'est bien passé et lors de notre passage à KINSHASA, nous avons rencontré NZIRORERA Joseph, ainsi que le Ministre de la Défense, BIZIMANA Augustin et le Col. RUHORAHOZA. J'ignorais les motifs de leurs présences à KINSHASA, si ce n'est que pour le cas de NZIRORERA Joseph, ce dernier est intervenu dans notre ordre de mission et nous a ordonné de travailler à partir de KINSHASA même.

L'idée était la suivante. NZIRORERA et BAGOSORA avaient été achetés des armes avec les fameux chèques de voyages, don't je vous ai parlé antérieurement. J'apprend ces faits de la bouche même de NZIRORERA Joseph. Comme on ne parvenait pas à être en possession de ces armes, je me suis rendu compte qu'il y avait un problème. Soit que la marchandise n'était pas livrée malgré le paiement ou à cause de l'opposition au paiement des chèques de voyages imposé par Thomas Cook. C'est pour cette raison d'ailleurs, que nous nous sommes dirigés sur Nairobi, pour entrer en contact avec l'édition Thomas Cook, afin de débloquer la situation.

Nous sommes en juin 94, la délégation rwandaise don't je fais partie arrive chez Thomas Cook et nous prenons contact avec un certain OGORA et un certain représentant envoyé par Thomas Cook London. J'ignore le nom de cette dame. A cette occasion, je peux affirmer que nous nous sommes faits engueuler très très fort. Le courant ne passait du tout. On croyait régulariser la situation, mais c'est tout à fait le contraire qui se produisait. Nous avons décidé de retourner vers VISA, notre maison d'édition pour les chèques de voyages à Nairobi, qui nous a également opposé son refus.

En même temps, nous avons pu savoir par l'entremise de la Banque Nationale de Paris, à qui nous avons demandé par télex, de nous confirmer de la bonne fin de l'opération bancaire qui avait été effectuée lors de notre 1ère mission en Allemagne sur notre instruction. A ce moment là, il y avait des entretiens entre KAYISIRE Callixte et l'intermédiaire chinois militaire et l'Ambassadeur du Rwanda à Nairobi, quant à la question de livrer les armes. D'après quelques fuites, le Chinois militaire promettait toujours que la livraison allait avoir lieu, mais rien ne s'est produit.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

10

Comme nous étions pressés par l'avancée du FPR et que les armes faisaient toujours défauts, KAYISIRE Calixte et l'ex-Gouverneur de la BNR, NTIRUGIRIMBABAZI Denis ont décidé de se rendre aux Etat-Unis (Etat inconnu), pour emprunter du Fond Monétaire International. C'est à ce moment que moi et le Directeur de la BK, sommes rentrés à GISENYI en passant par KINSHASA et GOMA. Nous sommes arrivés à GISENYI le ou vers le 30/06/94 et pour en ressortir quelques jours plus tard, soit vers le deux ou trois juillet 1994.

Arrivés à GOMA en juillet 94, nous avons été accueilli par l'Union Zairoise des Banques et là, j'ai appris que des fonds en provenance de notre agence BCR à GISENYI, avaient été entreposés à l'Union Zairoise des Banques. Cette opération aurait été patronnée par un certain contrôleur prénommé GASANA Cléophas. Donc, rendu sur le territoire étranger, je n'avais plus rien à voir avec ces transferts.

J'ai touché comme tout le monde mon salaire pour une période de trois mois et je ne me souviens plus du montant et j'ai fui par la suite à Nairobi, parce qu'à GOMA comme à BUKAVU la situation était encore explosive, il y avait beaucoup de militaires et j'ai préféré me diriger vers le KENYA en utilisant le bateau entre GOMA et BUKAVU et ma voiture entre BUKAVU et OVILA. D'OVILA en Tanzanie jusqu'à KIGOMA, c'était par bateau et c'est là que j'ai vendu ma voiture, car il ne me restait plus rien. Et de KIGOMA / DAR S SALAM par train et je suis arrivé par bus à Nairobi.

J'accepte d'aller témoigner à Arusha pour le TPIR, aux conditions suivantes :

- Qu'on protège mon identité;
- Qu'on assume totalement ma sécurité et celle de ma mère;
- Qu'on nous relocalise ma mère et moi soit aux Etat-Unis, soit au Canada ou en Europe;
- Qu'on me donne une autre identité, si nécessaire.

Car depuis juillet 1994, date à laquelle j'ai fui mon pays le Rwanda, je fut l'objet de menaces et de détention arbitraire et j'ai dû changer de pays à maintes reprises en commençant par le Kenya, le Malawi et pour me retrouver en Zambie, sans aucun document légal et sans ressource.

De plus en 1997, 98 et 99, j'ai collaboré avec le TPIR et cela s'est traduit par l'arrestation du Lt. Samuel MUSABYMANA et RUGGIO Georges à Mombasa / Kenya, qui m'ont valu d'ailleurs six mois d'emprisonnement à Mombasa par vengeance des groupes hutu., sans aucune aide quelconque de la part des Autorités du TPIR jusqu'à ce jour.

Dans le cas contraire, j'avise les Autorités du TPIR, que je ne témoignerai pas devant le Tribunal d'Arusha.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

11

Reprise de l'audition avec le témoin **BIGILINGA Ezakar**, à l'Hôtel Holiday'Inn de **LUSAKA**, chambre 229, en présence des enquêteurs **STASSIN Michel & TREMBLAY Réjean**, le 26/04/03 à 08.45hrs.

- 1) **Vous avez mentionné lors de votre première audition, le nom de KABERA qui intimidait les employés de la BCR avant la venue du multipartisme au Rwanda. Qu'est-il devenu depuis?**
J'ignore ce qu'il est devenu. Car depuis le 6/04/94, je ne l'ai jamais revu. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il était responsable de cellule pour le MRND à la BCR, quand j'étais Chef du personnel à la BCR. Son rôle se manifestait davantage lors des travaux communautaires et lors de l'animation politique au sein du MRND. Personnellement, je l'ignorais et cela m'a valu plusieurs reproches.
- 2) **Vous nous avez également parlé d'un dénommé NKEZABERA Ephrem, qui agissait à titre de Chef à la Division des Agences, qui était membre du Comité National des Interahamwe et même fondateur de la RTL. Etes-vous en mesure de nous parler davantage de cet individu?**
J'ai vu cet individu lors de mes études universitaires, alors qu'il agissait à titre de Gérant d'Agence de la BCR à Butare. Cependant à cette époque soit en 1986, je ne le fréquentait pas. C'est seulement lorsque je suis entré à la BCR en 1987.

Nos relations se sont développées davantage, lorsque NKEZABERA est devenu le Chef des Agences, car à ce moment, il était basé au siège de la BCR à KIGALI. Nos relations étaient à la fois amicales et professionnelles, puisqu'il connaissait ma famille parents et grands-parents et surtout suite à la tension sans cesse grandissante au sein de la BCR, où deux groupes tels que je vous l'ai mentionné antérieurement se sont formés, nos liens devinrent plus étroits. D'ailleurs en 1990, j'ai failli démissionner de mon poste à la BCR et c'est NKEZABERA Ephrem, qui m'a conseillé de poursuivre.

Je le savais très engagé au sein du MRND. Il me considérait très timide et il aurait souhaité que je m'engage davantage, notamment au sein de ses activités comme responsable des Finances et de l'Administration au sein du Comité National des Interahamwe. Il voulait que je participe à des meetings, et à des manifestations. Offre que j'ai toujours évité, car je ne pouvais refuser, j'aurais été identifié comme ennemi de la Nation; car ces événements se terminaient toujours par des bagarres, car les Interahamwe étaient composés presque essentiellement de rebus de la société. Je n'y avais pas ma place.

- 3) **Qui était membre du Conseil d'Administration de la BCR entre 1990 et 1994?**
Parmi les membres, il y avait un dénommé SEBAHAKWA, qui avait été nommé sous l'empire du Ministre des Finances, monsieur RUGENERA Marc, qui fut reconduit par le FPR en 1994 à des fonctions ministérielles. Le comité d'administration n'intervenait pas dans la gestion journalière de la BCR, donc je ne les connaissais pas. C'est la Direction Générale de la banque, qui intervenait sur le plan de la gestion.
- 4) **Vous nous aviez mentionné que KABUGA Félicien avait ouvert un compte à la Banque Nationale de Paris et qu'I venait souvent faire des transactions en devises étrangères. Pouvez-vous expliquer davantage en quoi consistait ces transactions?**
C'est exact, KABUGA Félicien venait régulièrement à la banque, afin d'y effectuer des transactions en devises américaines. Concrètement, KABUGA venait déposer ces devises étrangères sur son compte en devises à la BCR. Par la suite, il retirait un certain montant sous forme de chèques bancaires de la BCR, payable à la Banque Nationale de Paris.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

12

Cela lui permettait de ne pas révéler l'existence de son compte à la Banque Nationale de Paris. C'est seulement le Directeur Général de la BCR, NVUYEKURE Claver (dcd) et moi-même, qui connaissions l'existence de ce compte. Ces transactions se passaient peu de temps avant avril 1994.

- 5) **Vous avez également indiqué dans votre déposition, que NKEZABERA Ephrem dirigeait un groupe de personnes qui contestait l'arrivée des Casque bleus Belges à Kigali. Etes-vous en mesure de nous dire, pour quelles raisons?**

NKEZABERA faisait des amalgames entre sa vie politique et sa vie professionnelle de telle sorte que, il profitait de sa position pour établir une liste au sein de la BCR, pour contester l'arrivée des Casques Bleus Belges, qui étaient traités de partiaux, c'est-à-dire pro-FPR.

- 6) **Vous avez mentionné une dénommée MAZIMPAKA Jeanne-D'Arc, qui a oeuvré au sein du syndicat des employés de la BCR. Etes-vous en mesure de nous dire, où elle se trouve aujourd'hui?**

Selon mes informations, elle serait peut-être au Canada. Elle aurait quitté juste après le 6/04/1994. Car, il est évident que si elle était demeurée à KIGALI après le 6/04/94, elle aurait été tuée, dû principalement à ses convictions politiques et à son apparence physique qui s'apparentait à une tutsi.

- 7) **Qui dirigeait le groupe d'Interahamwe qui se sont rendus à votre domicile le ou vers le 24/04/94?**

Je n'ai jamais su qui dirigeait et qui composait ce groupe. Tout ce que je sais, c'est que ma résidence a été la cible d'une autre attaque après mon départ soit le ou vers le 25/04/94, mais j'ignore totalement qui était ces gens et d'où ils venaient.

- 8) **Quelles relations entretenez-vous avec NKEZABERA Ephrem qui était devenu Directeur de fait à la BCR?**

Mes relations étaient de plus en plus étroites, puisque ma sécurité en dépendait. NKEZABERA Ephrem pouvait circuler par tout et il pouvait intervenir en tout temps, afin de dire aux gens que j'étais l'un des leurs. Il ne fut jamais nommé Directeur à la BCR. Il s'est tout simplement imposé en l'absence de l'autre, soit MVUYEKURE Claver (dcd), qui se faisait de plus en plus discret.

Je me souviens d'un jour où NKEZABERA Ephrem et MASONGA Denis (KGL), se sont attaqués au directeur Général, l'accusant de laxisme. On ne le voyait pas agir comme on l'aurait souhaité. Ils avaient alors demandé sa démission, s'il ne travaillait pas comme eux le souhaitaient. L'autre a rétorqué : « Je ne vous empêche pas de travailler, vous avez le pouvoir d'engager la banque sans aucune limitation. NKEZABERA et MASONGA avaient tous les pouvoirs.

- 9) **Etes-vous en mesure de nous dire qui a pris la décision de former une délégation rwandaise, qui était destinée à se rendre en Allemagne à la fin d'avril 1994?**

L'ordre de mission fut signée par le 1er Ministre SINDIBUKWABO et présidée par KAYISIRE Callixte. C'est NKEZABERA Ephrem, qui m'informe que je dois accompagner cette délégation, car je devenais incontournable à ce moment là, puisque j'étais Chef des Départements Etrangers. Dès ce moment, tout le monde savait qu'il y avait un problème d'armement et c'est la raison pour laquelle il fallait tout mettre en oeuvre pour en acheter des armes et remédier à ce problème et c'est la réunion présidée par BAGOSORA au Ministère de la Défense, où celui-ci a confirmé l'objet de notre mission en Allemagne, ce que tout le monde de la délégation savait déjà.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

10) Quelles relations entretenaient NKEZABERA Ephrem et NTIRUGIRIMBABAZI Denis?

Je l'ignore. J'ai connu NTIRUGIRIMBABAZI Denis après le 6/04/94 à la Banque Nationale du Rwanda à Kigali. Nous nous sommes rendus au siège social de la BNR, afin de nous enquérir de nos soldes respectifs et cela s'est fait à partir de la BNR et NTIRUGIRIMBABAZI Denis, qui était présent. Il voulait s'assurer que tout se passe bien et que nous soyons expéditif. A ce moment, NTIRUGIRIMBABAZI Denis, connaît l'objet de notre mission en Allemagne et que le but recherché est l'achat d'armes.

Lors de cet exercice, nous avons envoyé des messages télex à différentes institutions dont la BBL, qui je vous rappelle, était la maison mère de la BCR, et cette dernière nous a jamais répondu sur le détail de nos soldes. Avant de faire cette demande, nous savions que que le gros de nos avoirs, devaient se trouver à la BBL. Celui qui a bloqué toute transaction était le Directeur Adjoint à la BCR, un dénommé Jacques SIMAL. C'est ce que nous avons appris une fois arrivé en Allemagne, de la bouche d'un administrateur de la BCR (identité inconnue), qui travaillait à la DRESNER Bank.

11) Vous nous avez parlé d'un dénommé MASONGA. Denis, comme étant votre supérieur hiérarchique, pouvez-vous nous élaborer davantage sur cette personne?

Il était considéré comme un hutu modéré, tendance MDR. Il était du même parti que KAMBANDA Jean. Il n'avait pas la même vision politique que NKEZABERA Ephrem; mais il n'allait quand même pas se faire tuer en le démontrant. MASONGA Denis était comme moi. Il était incontournable et on ne pouvait pas lui cacher ce genre d'opération.

Sa présence était beaucoup plus importante que celle de NKEZABERA Ephrem, qui faisait parti de cette délégation, parce qu'il s'était imposé comme Directeur de fait à la BCR, et qu'il représentait la Direction de la BCR. Il fallait également donné du poids à la délégation et surtout montrer au monde bancaire, que nous continuons de travailler malgré la guerre et entretenir un climat de confiance avec le monde bancaire.

12) Vous nous avez également parlé de KAYISIRE Callixte, qui était Chef des Opérations bancaires à la BNR en 1994. Quel était son véritable rôle au sein de la délégation?

Il était chef de la mission. Il devait s'assurer de la bonne marche de cette opération. La personne qui faisait les transferts était au sein de la BNR était HAKEZIMANA Joseph. Comme moi je le faisais pour la BCR et KAYISIRE Callixte devait contre signer les opérations effectuées par télex.

La BNR était le banquier de l'Etat. C'est la BNR qui avait la responsabilité de s'assurer que les opérations bancaires conduiraient à l'achat des armes. KAYISIRE Callixte comme Chef des Opérations à la BNR en 1994, était donc l'homme tout désigné, pour présider cette mission.

13) Qui a ordonné que les membres de la délégation devaient se rendre à Kigali, afin de participer à une réunion ?

Le lieu de mon travail était GITARAMA. Je me rendais à MUREMBI sans raison valable, sauf celle de s'enquérir de l'évolution de la guerre. J'étais dans la même voiture que NKAZABERA Ephrem et MASONGA Denis. C'est rendu à MURAMBI, que KAYISIRE Callixte nous a informé, que nous devons nous rendre à Kigali immédiatement. On m'a alors demandé de monter abord du véhicule qu'occupait BAGOSORA. Nous sommes parti dans un convoi composé de plusieurs personnes dont & KARANGWA Pierre Claver. Personnellement, j'ignorait les raisons pour lesquelles, on devait se rendre à Kigali. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il y avait beaucoup de confusion et d'agitation.

Date:

14

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

- 14) **Vous avez mentionné avoir discuté longuement avec BAGOSORA Théoneste, dans une chambre de l'Hôtel Diplomate de Kigali en avril 1994? Etes-vous en mesure de nous expliquer comment vous vous êtes retrouvé seul à seul avec BAGOSORA?**

C'était pour ma propre sécurité. Il m'avait donné une escorte, afin que je puisse me rendre à la maison, pour y prendre quelques effets personnels, que je n'avais pu prendre à KABGAYI avant mon départ, car on avait vraiment agi avec précipitation. Je suis revenu à l'Hôtel des Diplomates à Kigali, afin d'attendre les collègues NKEZABERA Ephrem et MASONGA Denis. Il s'en sont jamais venus et c'est comme ça que je me suis retrouvé seul à seul avec le Col. BAGOSORA.

- 15) **Pourquoi avoir informé BAGOSORA de la présence d'un bon stock de chèques de voyage à la BCR, lesquels pouvaient être utilisés frauduleusement?**

C'était dans le cadre de l'effort de guerre, que j'ai informé le Col. BAGOSORA de la possibilité d'utiliser ce stock de chèques de voyage, car je savais qu'il n'y avait pas de liquidité à la BCR.

- 16) **Pourquoi dites-vous que le Col. BAGOSORA a formé son propre gouvernement?**

Son objectif était de faire quelque chose de légitime aux yeux de la Communauté Internationale. Il voulait respecter les Accords d'Arusha, mais sans la présence du FPR. C'est comme ça, qu'il a décidé de faire du porte à porte, afin de recruter les membres de son gouvernement.

- 17) **Vous nous avez parlé que BAGOSORA lors de votre rencontre avec lui dans une chambre à l'Hôtel des Diplomates, avait mentionné qu'il ne se préoccupait pas de la sécurité des individus, mais que sa préoccupation première était celle de la Nation?**

C'est exact, il est de notoriété publique, que le FPR était composé de tutsi provenant de l'extérieur et de ceux qui étaient demeurés dans le pays et que ceux-ci se ralliaient au FPR. Personnellement, je suis convaincu que BAGOSORA, savait très bien que les tutsi avaient commencé à se faire massacrer, qu'ils étaient les ennemis de la Nation et qu'il n'avait pas l'intention de faire quoi que se soit pour arrêter ces massacres. La seule chose qui comptait pour lui c'était de vaincre le FPR.

- 18) **Vous avez mentionné que vous vous rendiez fréquemment à MURAMBI, afin de vous enquêter de la situation. Etes-vous en mesure de nous dire qui sont les gens qui y étaient présents?**

Oui c'est exact. Lorsque je me rendais à MURAMBI, j'étais toujours accompagné de NKEZABERA Ephrem et MASONGA Denis. Nous avions alors l'occasion de rencontrer le Ministre des Finances NDINDABAHIZI & le Ministre des Travaux Publics, RAFIKI Hyacinthe, qui nous remettait des bons d'essence. A cette époque là, on ne savait pas qui gérait quoi. L'homme le plus actif et le plus visible était KAMBANDA Jean et le Ministre de la Défense BIZIMANA Augustin.

Une fois, nous avons eu une réunion avec le Ministre des Finances NDINDABAHIZI. Participaient à cette réunion, NKEZABERA Ephrem, MASONGA Denis, NTIRUGIRIMBABAZI Denis, ex-Gouverneur de la BNR, KAYISIRE Callixte, le trésorier de la BNR (nom inconnu) et le Directeur Général de la Banque de Kigali. J'ignore la date exacte, mais c'est après avoir effectué la première mission en Europe.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)

15

Lors de cette réunion, il fut notamment question du problème d'insécurité pour nos institutions bancaires, qui pouvaient être pillées à tout moment. La Banque de Kigali fut critiquée, car la Bergoliase, s'était opposée ou ne pouvait pas accepter que la BK, fasse ce que nous avons fait en faveur de la BNR. C'était le Ministre des Finances, NDINDABAHIZI et le Directeur Général de la BK qui échangeaient des propos à cet effet.

19) Comment expliquer la présence des NKEZABERA Ephrem, MASONGA Denis, KAYISIRE Callixte et la vôtre à ce genre de réunions?

Le but de notre présence était notamment de voir ce que l'on pouvait faire en tant qu'institutions bancaires, afin de contribuer davantage à l'effort de guerre. L'idée était de rapatrier les fonds en faveur de la BNR. En terme de sécurité, il fallait penser à rapatrier les fonds qui se trouvaient à KIGALI, ville qui devenait de plus en plus insécure. Il fallait éviter d'avoir un manque d'approvisionnement en armes, qui aurait été la cause d'une défaite contre l'ennemi (FPR).

20) Pourquoi transférer l'argent de la DRESNDER Bank sur un compte de la Banque Nationale de Paris, et ne pas transférer directement cet argent sur le compte du fournisseur (Chinese Machinery)?

Le compte de la DRESNDER Bank n'était pas suffisamment approvisionné. Je tiens à préciser que l'argent de la DRESNDER Bank a été transféré en faveur du compte de la Banque Nationale du Rwanda auprès de la Banque Nationale de Paris. La BNR avait également beaucoup de problèmes, car elle ne parvenait pas à payer ses diplomates basés à l'étranger. C'est la raison pour laquelle la BNR, voulait que tous les fonds soient transférés à sa faveur, de manière à pouvoir s'en servir à sa guise.

21) Comment s'effectuaient ces transferts?

C'était par des télex codés. Les codes servant à authentifier ce qui devait servir de signature. Les codes secrets étaient entre les mains de NKEZABERA Ephrem, qui les avaient obtenus de Valérie NDIWAMI.

22) Qui a déterminé le choix du bénéficiaire (fournisseur) Chinese Machinery?

C'est KAYISIRE Callixte de la BNR, sans formulé aucune explication.

23) Depuis votre visite à la BCR, quel a été selon vous l'acheminement des chèques de voyage?

Quand nous sommes allés à la BCR, c'est uniquement pour prendre possession des codes cryptés. Les chèques de voyages se trouvaient au Trésor, sous la responsabilité du trésorier, RUSAGARA Hesron, qui, selon mes informations se trouve toujours à Kigali.

Pour la bonne compréhension, les codes secrets détenus par Valérie NDIWAMI, servaient uniquement pour authentifier les télex lancés pour les transferts et autres messages. Par conséquent les codes secrets n'ont rien à voir avec les chèques de voyages.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

16

24) Pourquoi la mission a-t-elle duré une dizaine de jours?

Il y a deux raisons principales. La 1ère consistait à s'enquérir de nos comptes à l'étranger; information que nous n'avions pas pu obtenir depuis Kigali. Après un certain temps, bien que certains banquiers n'ont pas réagi favorablement à nos demandes, on a quand même pu ordonner quelques transferts et en même temps, on insistait auprès de ces banquiers, afin qu'ils nous confirment que ce que nous avions demandé avait été exécuté. On a attendu et on a été obligé de rentrer sans avoir de confirmation.

25) Quelle fut la réaction des gens que vous côtoyez à cette époque, considérant que le FPR, continue d'avancer et que l'achat des armes n'est toujours pas complété et qu'aucune livraison n'avait été faite jusque là?

On s'est alors dit, qu'il fallait envoyer une délégation beaucoup plus forte, non seulement composée de cadres mais bien de gens occupants des postes clefs. C'est comme ça, que l'ex-Gouverneur de la BNR, NTIRUGIRIMBABAZI Denis a participé à la seconde mission; car le transfert des armes n'avait toujours pas eu lieu. Etant originaire de RUHENERI, on ne pouvait taxer NTIRUGIRIMBABAZI Denis, de négligence ou de complicité avec l'ennemi.

26) Considérant que les transactions bancaires avaient échouées, comment avez-vous appris l'utilisation des chèques de voyages?

Je suis arrivé à l'Hôtel InterContinentale de KINSHASA, où nous logions et monsieur NZIRORERA s'y trouvait, de même que le Ministre de la Défense, BIZIMANA Augustin et un certain Col. RUHORAHOZA avec un des fils de SINGAYE André (identité inconnu) mais qui était le gendre de KABUGA Félicien.

Nous avons pris un petit déjeuner ensemble dont l'addition a été réglée par NZERORERA. C'est à ce moment que ce dernier nous entretient sur la mission qu'il a effectuée avec BAGOSORA (endroit inconnu) dont le but était toujours l'approvisionnement en armes. A ce moment là, on savait que certains chèques de voyages avaient été honorés et d'autres pas. En même temps, on attendait le chargement et l'embarquement des armes, mais sans résultat. J'ignore le nom du fournisseur, mais on disait que le transporteur n'avait pas l'attestation d'atterrissage sur le territoire congolais. Personnellement, je ne savais pas ce qui ne fonctionnait pas.

Ce n'est qu'une fois arrivé à Nairobi, que notre délégation dirigée par NTIRUGIRIMBABAZI Denis, se rend chez Thomas Cook à Nairobi et c'est là que je me rend compte de ces irrégularités. En fait, la démarche de NTIRUGIRIMBABAZI Denis, consistait à faire lever l'opposition faite par Thomas Cook sur les chèques de voyages, présentés par le Gouvernement Rwandais en disant, que se sont des opérations qui cautionnent bien , et en tant que Gouverneur de la BNR, la couverture de ces chèques suivra sans faute.

Nous interrompons la présente audition à 16. 00hrs et la reportons à Lundi le 28/05/03.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

17

Nous reprenons le 28/05/03 vers les 08.45hrs, l'audition avec monsieur BIGILINKA Ezaphar, qui avait été interrompue le 26/05/03. Cette audition se déroule en présence des enquêteurs STASSIN Michel & TREMBLAY Réjean, à la chambre 229, de l'Hôtel Holiday' Inn à Lusaka, Zambie.

27) Comment s'est fait l'acheminement des chèques de voyage?

C'est une dénommée USABUWERA Rose, qui vit actuellement en Belgique et qui était Chef du Personnel à la BCR en 1994, qui m'a informé longtemps après les événements de la manière que l'opération se serait déroulée possiblement en mai 1994. Selon les informations que j'ai recues de USABUWERA Rose, un hélicoptère a atterri dans la commune MURAMA, préfecture de GITARAMA, pour venir chercher un dénommé Hesron RUSAGARA, qui était Trésorier au Service du Trésor à la BCR. On l'aurait amené à Kigali. D'après la version que j'ai obtenue, RUSAGARA aurait eu très peur. Ce dernier fut informé qu'il devait céder les chèques de voyage qui étaient en consignation au Trésor de la BCR. (valeur indéterminée)

Il s'agissait de chèques émis par la maison Thomas Cook. Il les a cède à BAGOSORA en présence du Directeur Général de la BCR, qui est décédé depuis. Par la suite messieurs BAGOSORA et NZIRORERA Joseph se sont servis des chèques de voyage (montant indéterminé), pour aller acheter des armes (endroit inconnu), afin de pallier à notre retard. (mission effectuée en Europe fin avril 1994). Je dois préciser qu'à GISENYI même, début de juillet 1994, j'ai vu l'acte de vente de ces chèques à monsieur BAGOSORA, lequel portait la signature du Directeur Général de la BCR (dcd), et la signature de BAGOSORA.

28) Vous avez précédemment déclaré que lors de votre rencontre avec le Col. BAGOSORA, vous lui avez signalé qu'il y avait un bon stock de chèques de voyage en dollars us à la BCR. (Réf. Page 7, dernier para.) Cependant, lorsque la question vous a été posée concernant l'acheminement des chèques de voyage, vous nous signaler que ces derniers se trouvaient au Trésor. Pouvez-vous vous expliquer à ce sujet?

Quand je parle du Trésor, je parle du Trésor existant au sein de la BCR et non pas du Trésor Publique.

29) Vous nous avez parlé antérieurement, de transfert d'argent vers le compte de la Société CHINESE MACHINERY. Vous avez également précisé que ces transactions étaient pour acheter des armes. Par contre, des documents ont été établis, afin de camoufler les achats d'armes en achat de médicaments. A cette fin, nous vous exhibons un document représentant une facture (contenant cinq pages) adressée par la Société Pharmaceutique QUERTON BRAINE (Belgique), à la Société CENTRAPHAR, boîte postale 10326, KINSHASA. Etes-vous en mesure de confirmer si lesdits documents ont servi à l'opération dudit camouflage?

Les documents que vous me montrez ne peuvent pas être autre chose et que ces factures sont relatives à la dissimulation d'achats d'armes. Je veux préciser qu'à cette époque, le Ministère de la Santé ne fonctionnait plus. En plus, vu l'importance du montant (22,774,786FB soit l'équivalent de \$5,000,000.00US). Finalement, il ne peut être question que le Col. BAGOSORA, qui était tant impliqué dans la guerre, a pu se rendre à KINSHASA, pour y acheter des produits pharmaceutiques. Pour moi, il n'y aucun doute. Ces documents devaient servir à camoufler l'achat des armes.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

18

30) Qui d'autres pouvaient être au courant de cette procédure?

Parmi ceux qui étaient au courant de cette procédure, je crois que tous les membres de la 1ère délégation étaient au courant de cette façon de procéder. D'ailleurs dans le libellé utilisé dans le télex qui fut envoyé au banquier fournisseur chinois (CHINESE MACHINERY), on faisait état à ce moment là d'achats de médicaments.

J'ai été moi-même étonné que l'on parle de médicaments par rapport à CHINESE MACHINERY. J'ai fait la remarque à KAYISIRE Callixte, qui m'a répondu : "Ezakar, on ne va tout de même pas dire que l'on achète des armes." Finalement, je n'ai aucune idée, qui est à la base de cette stratégie. De plus, en tant que Chef du Département Etranger à la BCR, je n'ai jamais vu une facture pour achat de médicament d'un montant si important.

A votre demande, je précise que l'ex-Ministre des Finances, monsieur RUGENERA Marc, qui évoluait dans une logique de paix, n'était certainement pas en faveur d'acheter des armes. Par contre, je ne peux pas exclure, que des armes aient été achetées sous couvert de médicaments ou autres superfluges, afin de dissimuler ces achats au Ministre des Finances de l'époque. A titre d'exemple, l'ex-Gouverneur de la BNR, NTIRUGIRIMBABAZI Denis, qui était militant au sein du MRND, ne pouvait pas s'opposer à ces camouflages d'achats d'armes éventuels.

31) Est-ce que l'ex-Gouverneur de la BNR, monsieur NTIRUGIRIMBABAZI Denis était au courant de la procédure utilisée, afin de se procurer les armes?

Il était au courant que des chèques de voyage avaient été obtenus de la BCR, et que ceux-ci avaient été remis au Col. BAGOSORA, afin que ce dernier s'approvisionne en armes. NTIRUGIRIMBABAZI Denis était au courant de tout.

32) Suivant les éléments en notre possession, des chèques de voyages ont tenté d'être négociés en Afrique du Sud d'une part et d'autre part, à la Banque BELGOLAISE de Bruxelles. Etes-vous au courant de ces faits?

Je savais qu'on avait tenté de faire négocier. Cependant où, quand et par qui ces chèques ont pu tenter d'être négociés, je l'ignore totalement. D'ailleurs, tel que je vous l'ai mentionné, nous nous sommes rendus aux bureaux de Thomas Cook à Nairobi, dans le but de faire lever l'opposition dont ces chèques de voyage étaient frappés.

33) Connaissez-vous une personne provenant du monde des affaires, un dénommé Sylvester MOTAYO?

Non, je ne connais pas cet homme.

34) Dans le même ordre d'idée, connaissez-vous un dénommé KALISA Alfred?

Non, je ne connais pas cette personne.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

19

- 35) **Nous vous soumettons un document datant du 24/05/94. Il s'agit d'un contrat passé entre le Gouvernement Rwandais, représenté à cette époque par le Col. BAGOSORA et la Société Commerciale du Sud, représentée par monsieur Jo AVZARADEL, concernant l'achat d'armes et munitions, pour un montant de \$1,499,499.00US. Avez-vous pris connaissance de ce document en tant que Chef du Service Etranger à la BCR et/ou comme membre de la délégation rwandaise, qui s'est rendue en Europe entre avril et juin 1994, afin de transiger des chèques de voyage, pour l'obtention d'armes et munitions?**

Je n'ai jamais pris connaissance de ce document. Lorsque la délégation rwandaise s'est rendue en Europe fin avril 1994, c'était pour transférer les avoirs de la BCR à la Banque Nationale du Rwanda. Donc, c'est KAYISIRE Callixte ou HAKEZIMANA Joseph, qui devait être en possession des documents. A titre d'exemple, vous me demandez, si j'étais porteur d'un ordre de mission pour me rendre en Europe. Nous avons un ordre de mission collectif, que j'ai personnellement vu et il était signé par le Président SINDIKUBWABO Théodore.

Vous me soumettez un document de la BCR (KA001897), adressé à Thomas Cook Londres daté du 2/06/94, attestant que les chèques de voyage présentés par monsieur Jo AVZARADEL, n'ont pas été volés. Ce document est signé par madame Marie AYMOND MUNYANEZA, qui se trouverait en France et monsieur Claver MVUYEKURE (dcd). Donc, je n'ai jamais eu connaissance de l'existence de ce document.

- 36) **Nous vous montrons un document reprenant une liste de numéros de chèques de voyage, qui ont tenté d'être encaissés à Bruxelles. Pouvez-vous nous dire en tant que responsable du Service Etranger à la BCR, suivant la nomenclature de ces chèques de voyage, si ceux-ci provenaient bien d'un lot imputé à la BCR?**

Je présume que oui, d'autant plus que nous retrouvons une partie de ces numéros (NE) dans le document intitulé KA001897, dont nous venons de parler.

- 37) **Nous vous soumettons un autre document, qui correspond à un avis de vente de chèques de voyage de la BCR en date du 25/05/94 à monsieur BAGOSORA, représentant une somme en devises américaines de \$1,594,820.00US. Qui selon vous, a présenté cet avis de vente à monsieur BAGOSORA?**

Le 25/05/94, je crois que j'étais de retour de mission avec la délégation rwandaise, afin de transférer les avoirs de la BCR à la BNR. Vu les circonstances qui prévalaient en ce temps là, c'était MASONGA Denis ou moi, qui avions la responsabilité d'émettre le genre de document que vous me montrer. Cependant, il faut en déduire que quelqu'un d'autre à la BCR (Directeur Général ou Trésorier) ont pu compléter ce document. Je constate avec vous, que ce document ne porte qu'une seule signature, soit celle de BAGOSORA; contrairement à ce que je vous ai déclaré antérieurement et à ce que je pensais, à savoir, que le document était signé par deux personnes, soit l'acheteur et le vendeur, comme il est d'usage.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

20

38) **Toujours dans le même ordre d'idée, nous vous soumettons un contrat d'armes et munitions signé entre le Gouvernement Rwandais, représenté par le Col. BAGOSORA et la Société Commerciale HIGH-GO Development Ltd, représenté par monsieur Fred KELLER, daté du 30/05/94. Êtes-vous au courant de cette transaction?**

Je n'ai jamais vu ce document avant aujourd'hui. C'est tout nouveau pour moi.

39) **Nous sommes toujours le 30/05/94 et l'embargo a été décrété le ou vers le 17/05/94. Pour faire suite à la question précédente, le même contrat est signé entre le Gouvernement Zairois, représenté par la Garde Civile et le Col. BOTELA BOMSSE, Directeur des Opérations au Commandement Général, et monsieur Fred KELLER, représentant de la Société HIGH-GO Development Ltd. Êtes-vous au courant de l'existence de ce contrat?**

Selon mes prétentions, il est impossible que le Gouvernement Zairois représenté par le Col. BOTELA, ait pu signer un tel contrat avec monsieur Fred KELLER, lequel document reprend littéralement les mêmes articles et liste des produits à livrer que le contrat signé entre le Gouvernement Rwandais représenté par le Col. BAGOSORA et monsieur Fred KELLER.

40) **Lors de votre périple à KINSHASA en juin 1994, avez-vous rencontré le ou les représentants du Gouvernement Zairois?**

Non, je n'ai pas rencontré aucun représentant de ce gouvernement.

41) **Toujours dans le cadre de cette mission, avez-vous parlé à des représentants du Gouvernement Intérimaire, dirigé par le 1er Ministre KAMBANDA Jean, notamment à monsieur NZIRORERA Joseph, qui était présent à KINSHASA à cette époque?**

Oui, lors de ma présence à KINSHASA en juin 1994, je vous ai mentionné antérieurement avoir rencontré NZIRORERA, BIZIMANA Augustin ex-Ministre de la Défense et le Col. RUHORAHOZA à l'Hôtel Inter-Continental. Selon les propos tenus par NZIRORERA, soit lui ou BAGOSORA, je ne peux pas être plus précis, l'un d'eux se serait fait passer pour un Col. de l'Armée Zairoise, lors d'une opération d'achat d'armes, qui aurait selon moi avortée. Donc, si je reviens au document que vous m'avez exhibé, (contrat entre autorités zairoises et Fred Keller), je me pose la question sur l'existence réelle du Colonel Zairois BOTELA.

42) **Nous vous illustrons un autre document intitulé "Avis de Vente" de chèques de voyage, dont le montant est malheureusement illisible (mauvaise qualité de la photocopie), mais dans lequel, il apparaît très clairement que c'est le Col. BAGOSORA qui est signataire et acheteur. Ce dernier serait entré en possession de ces chèques de voyage en date du 30/05/94. Etes-vous en mesure de nous expliquer cette transaction?**

Le but de cette transaction était dans le même contexte de s'approvisionner en armes et munitions.

Quant aux conditions mentionnées lors de ma 1ère audition, je réitère auprès des Autorités du TPIR, que si elle ne sont respectées, je refuserai toute forme de collaboration et je ne rendrai jamais témoignage devant le Tribunal d'Aruhsa ou toute autre instance judiciaire. De plus, dans l'attente que ces conditions soient remplies, je demande aux hautes instances du TPIR, de m'accorder des ressources financières minimales, afin que je puisse survivre et subvenir aux besoins de ma mère âgée et malade.

Date:

Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweurs(s)

21